



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2021-055

PUBLIÉ LE 26 MARS 2021

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Lannemezan /

65-2021-03-23-00004 - 3 délégations pour organisation vote des personnes détenues (3 pages)

Page 3

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

65-2021-03-23-00004

3 délégations pour organisation vote des
personnes détenues

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

A Lannemezan

Le 23 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 26/09/2014 nommant Monsieur Patrice KATZ en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan.

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie BREQUE, adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Lannemezan

Le 23/03/21

Le chef d'établissement,
Patrice KATZ



Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

A Lannemezan

Le 23 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 26/09/2014 nommant Monsieur Patrice KATZ en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan.

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Anne SANCHEZ, directrice des services pénitentiaires au Centre Pénitentiaire de Lannemezan à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Lannemezan

Le 23/03/21

Le chef d'établissement,
Patrice KATZ





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

A Lannemezan

Le 23 mars 2021

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 26/09/2014 nommant Monsieur Patrice KATZ en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan.

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Lannemezan

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BABOU, attaché d'administration au Centre Pénitentiaire de Lannemezan, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R 57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Lannemezan

Le 23/03/21

Le chef d'établissement,
Patrice KATZ

